



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 janvier 2024 à 19h00 - Date de convocation : 19 janvier 2024

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain VAUZOU

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PREFECTURE DE L'EURE

31 JAN. 2024

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. G. GILLET (pouvoir à P. MAINGUY), C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), G. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P. CARRIER)

DELIBERATION N° 04/2024 – LOCATION SALLE DE LA MARETTE – BILAN – TARIF DE LOCATION

M. CARRIER présente aux membres du conseil municipal le bilan des locations de la salle des fêtes. Il s'avère que les montants de location étant élevés, la salle est peu louée. Il propose donc d'appliquer les tarifs suivants :

Pour les personnes et associations domiciliées ou propriétaires sur la commune :

- location le week-end du vendredi 17h au lundi 9h : 320,00 €

Pour les personnes et associations extérieures à la commune :

- location le week-end du vendredi 17h au lundi 9h : 500,00 €

Le tarif des autres prestations reste inchangé. Le conseil approuve les nouveaux tarifs qui seront applicables dès la prochaine location.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

